

# Paiements en ligne : les transactions suspectes en hausse

**S**elon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, la fraude sur les paiements à distance a été en hausse en 2008. Afin d'affiner ses statistiques, l'Observatoire a collecté des données permettant de fournir des indications sur la segmentation de la fraude par secteur d'activité. Ceci pour les paiements à distance initiés par Internet, par courrier ou par téléphone. Ces chiffres concernent uniquement les transactions nationales.

Les secteurs voyage/transport, commerce généraliste/semi-généraliste et téléphonie/communication représentent 55 % de la fraude, apparaissant ainsi comme les plus exposés. En outre, l'Observatoire,

*Chaque semaine, M<sup>e</sup> Alain Bensoussan, avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.*



MARC MARTIN

qui est attentif à l'évolution de ce type de délit, a examiné des solutions de sécurité à mettre en œuvre, parmi lesquelles la détection des transactions suspectes. Ainsi, les commerçants et les banques ont de plus en plus recours à des systèmes permettant de détecter les transactions douteuses et d'effectuer des vérifications supplémentaires, ou de refuser

certaines transactions. Ces systèmes, déclarés à la Cnil, se fondent sur une analyse du comportement du client, du lieu d'origine de la commande et une comparaison de ses achats auprès de plusieurs commerçants pour déterminer la probabilité qu'une transaction soit frauduleuse. Ils ont pu être adaptés pour prendre en compte l'utilisation de numéros de cartes à usage unique. Ces systèmes peuvent être complétés par des solutions d'assurance ou de garantie. Le porteur est, quant à lui, protégé par la loi en cas d'utilisation frauduleuse de son numéro de carte. Il peut également souscrire à des assurances le protégeant contre les défauts éventuels de livraison.

[www.banque-france.fr/observatoire/rap\\_act\\_fr\\_08.htm](http://www.banque-france.fr/observatoire/rap_act_fr_08.htm)